

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 07 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné procuration à Mme SYLVAIN
Mme LARDET-ROMBEAUX a donné procuration à Mme CHEVALIER
Mme CALABRE a donné procuration à M.LANTERI
Mme BENICHOU a donné procuration à M.LACHAS
M.BOULTAME a donné procuration à Mme JOSÉ

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, FAUQUEUR, FIDI, JASON, SOULIER-SOTGIU ainsi que Mrs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240313-3-10-03-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Monsieur Jean-Marie ROLLET est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.10/03/2024

NOMENCLATURE ACTES :

3.1 Acquisitions

OBJET : TRANSFERT DE LA RUE MARCEL PAUL, DE L'ECLAIRAGE ET DES RESEAUX PAR LA SCI VAUREAL GAVROCHE AU PROFIT DE LA VILLE DE VAUREAL – CHANGEMENT DU SIGNATAIRE DE L'ACTE NOTARIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur David BEDIN, adjoint au Maire chargé de l'aménagement, des équipements publics, du développement durable et des mobilités,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n°3.1/06a/2016 du Conseil municipal du 1^{er} juin 2016 autorisant la reprise de la rue Marcel Paul,

VU la délibération n° 5.9/02/2021 du Conseil municipal du 10 février 2021 modifiant la délibération du 1^{er} juin 2016 en remplaçant Madame Marie-Christine SYLVAIN par Monsieur Raphaël LANTERI adjoint au Maire,

VU le procès-verbal d'élection du Maire en date du 7 octobre 2023,

VU la consultation de la commission « Espace public, urbanisme et travaux » en date du 29 février 2024,

CONSIDERANT que le Conseil municipal du 1^{er} juin 2016 avait validé la reprise de la future rue Marcel Paul et acté que les frais liés à cette procédure de transfert (géomètre, acte notarié) étaient à la charge du vendeur,

CONSIDERANT que, du fait des élections municipales de 2020, de nouvelles délégations de fonctions avaient été votées. Aussi le Conseil municipal du 10 février 2021 avait modifié la délibération de juin 2016 en remplaçant « Madame Marie-Christine SYLVAIN » par « Monsieur Raphaël LANTERI », adjoint au Maire, en tant que signataire de l'acte notarié ainsi que de tous les actes administratifs/juridiques/financiers afférents à ce dossier,

CONSIDERANT que la signature de l'acte n'est pas encore intervenue, la ville ayant demandé à ce que les problèmes techniques sur les programmes de la rue des Peupliers et de la rue Agnès Varda soient réglés au préalable, le promoteur Nexity étant le même sur ces 3 programmes,

CONSIDERANT que, du fait de l'élection d'un nouveau Maire lors du Conseil municipal du 7 octobre 2023, il est nécessaire de modifier la délibération n° 5.9/02/2021 en remplaçant « Monsieur Raphaël LANTERI, adjoint au Maire » par « Le Maire ou son représentant légal » en tant que signataire de l'acte notarié et de tous les actes administratifs/juridiques/financiers afférents à ce dossier,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE MODIFIER la délibération n° 5.9/02/2021 du Conseil municipal du 10 février 2021 en remplaçant dans le contenu de cette délibération le nom de « Monsieur Raphaël LANTERI » par « Le Maire ou son représentant légal » en tant que signataire de l'acte notarié et de tous les actes administratifs/juridiques/financiers afférents à ce dossier.

ARTICLE 2 : Le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vauréal ;

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Accusé de réception en préfecture
 095-219506375-20240313-3-10-03-2024-DE
 Date de télétransmission : 15/03/2024
 Date de réception préfecture : 15/03/2024

